
RAPPORT DU PRÉSIDENT
Assemblée plénière 2008
Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC)

Chers frères évêques, chers invités, chers membres du personnel,

1. L'année de saint Paul

Le pape Benoît XVI a invité l'Église à souligner le 2000^e anniversaire de la naissance de saint Paul par une année de célébrations spéciales, du 28 juin 2008 au 29 juin 2009. Cette année paulinienne offre un contexte admirable aux travaux de notre Assemblée plénière. Comme Paul, en effet, nous sommes appelés, dans nos ministères respectifs, à proclamer la Bonne Nouvelle à temps et à contretemps (2 Timothée 4,2), à discerner et à adapter le vocabulaire et les images de notre culture afin de faire passer le mieux possible le message du Christ (voir Actes 17, 15-34) et à accepter – pour avoir part à la gloire du Ressuscité – de partager aussi les souffrances de sa Croix (Galates 5, 14-17).

Les évêques du Canada ont déjà été invités à indiquer ce que fera leur diocèse pour célébrer l'année de saint Paul; ces renseignements sont maintenant disponibles sur le site Internet de la CECC. D'ailleurs, notre Assemblée plénière entendra, sur saint Paul, les communications de deux personnes ressources et elle nous permettra de réfléchir avec nos confrères évêques qui participeront, le mois prochain, à l'Assemblée générale ordinaire du Synode sur *La Parole de Dieu dans la vie et la mission de l'Église*. En outre, pour rendre hommage à Paul et souligner sa pertinence aujourd'hui, je ferai référence dans le présent rapport à quelques thèmes, tirés de ses écrits, qui me semblent éclairer à point nommé les priorités et les préoccupations actuelles de notre Conférence.

2. Les peuples autochtones

Notre partenariat avec les peuples autochtones est un volet important de l'histoire de l'évangélisation de notre pays. Intégrée au récit du mystère pascal, cette histoire est marquée, elle aussi, par la gloire et les larmes, par des actes de générosité et de trahison, par l'aube d'une lumière nouvelle et par la persistance de l'ombre et des ténèbres. Mais surtout, elle contribue à nous rappeler, selon les mots de Paul, qu'il nous faut être ambassadeurs du Christ et témoins de la réconciliation (2 Corinthiens 5, 18.20).

Au cours de la présente Assemblée plénière, nous consacrerons aux Premières Nations plusieurs moments significatifs. Ce qui nous permettra de donner suite à la plénière de 2007, pendant laquelle les membres ont adopté trois résolutions importantes sur les relations de l'Église avec les peuples autochtones du Canada.

La première de ces résolutions portait sur le Conseil pour la réconciliation, la solidarité et la communion, lancé en 1998 à la suite de l'accord de principe donné par notre Plénière de 1997. Pendant la dernière année, cet organisme a reçu du Conseil permanent un nouveau mandat et un nouveau nom : celui de Conseil catholique autochtone. Nous aurons l'occasion, un peu plus tard aujourd'hui, de rendre hommage à trois de ses membres

fondateurs. Aujourd'hui, nous aurons l'honneur d'entendre le Chef national de l'Assemblée des Premières Nations, M. Phil Fontaine. Vous vous rappellerez peut-être qu'à la veille du troisième millénaire, le 30 novembre 1999, notre Conférence a signé un protocole d'entente avec l'Assemblée des Premières Nations, qui était alors représentée par M. Fontaine.

La deuxième résolution votée par la Plénière de 2007 demandait à notre Conférence de publier une déclaration pour souligner l'importance de la Commission Vérité et Réconciliation. Ce texte a paru le 1^{er} mai, après quoi j'ai écrit à chacun des membres de la Commission pour exprimer notre espoir que ses travaux « parviennent à mettre au jour toute l'histoire des anciens pensionnats grâce au témoignage de ceux qui les ont connus » et qu'ils « ne traitent pas seulement du passé mais aussi de la situation qui prévaut actuellement entre peuples autochtones et peuples allochtones ».

La troisième résolution adoptée par la Plénière de 2007 demandait à la CECC de « prendre l'initiative de faire mieux connaître la présence, l'engagement et le ministère des catholiques auprès des peuples autochtones de tous les diocèses canadiens, dans le nord comme dans le sud du pays ». Cette décision comporte, bien sûr, des implications à long terme : pour nous, d'abord, en tant qu'évêques, qui devons fournir des renseignements sur nos programmes autochtones diocésains et régionaux; ensuite pour le Conseil autochtone, qui a déjà entrepris une série d'études statistiques sur la présence des Premières Nations dans nos communautés; enfin pour la CECC, dont les ressources en matière de communications feront l'objet d'une discussion plus avant lors de la présente Assemblée plénière, en vue d'une planification plus efficace et plus stratégique.

Notre Conférence n'était pas impliquée dans les anciens pensionnats indiens. Par contre, plus d'une douzaine de diocèses catholiques l'ont été dans une certaine mesure, ainsi que plusieurs instituts religieux et sociétés de vie apostolique catholiques alors présents dans notre pays. Sans doute faut-il exiger précision et transparence quand il s'agit des responsabilités civiles d'un organisme catholique impliqué dans ces pensionnats. Mais il faut aussi rappeler que plusieurs dirigeants catholiques ont déjà, de manière officielle, exprimé publiquement leurs regrets à ce sujet. Pensons aux excuses présentées en mars 1991 par les évêques catholiques et les supérieurs religieux des organismes impliqués dans les pensionnats; aux excuses présentées en juillet 1991 par la Conférence oblate canadienne, aux excuses présentées en mai 1993 par le supérieur général des Jésuites; au rapport présenté par la CECC à la Commission royale sur les peuples autochtones; et à la lettre pastorale publiée conjointement en mars 2004 par la Commission de théologie et la Commission des affaires sociales de la CECC sur l'élimination de la discrimination raciale et religieuse.

À propos de développements plus récents, nous tenons à exprimer notre reconnaissance à la Corporation des entités catholiques parties au règlement sur les pensionnats indiens. Les efforts généreux de ses membres aident toute l'Église du Canada ainsi que les peuples autochtones à dépasser la douleur et la déception provoquées par les pensionnats. Je profite aussi de l'occasion pour remercier mes confrères évêques qui ont déjà commencé à assister

aux séances locales de la Commission Vérité et Réconciliation. Pour citer la déclaration de la CECC qui saluait la création de cette Commission, puisse la vérité qui nous rend libres devenir pour tous et toutes une source de guérison et de réconciliation.

3. L’Afghanistan

Comme Paul nous le rappelle si souvent au début de ses lettres, la paix naît de la grâce et c’est la paix qui garde notre cœur et notre pensée (Philippiens 4,7). Dans la tradition catholique, l’usage de la force peut être légitime en dernier recours pour protéger un individu ou une collectivité, mais seulement à certaines conditions (voir le *Compendium de la doctrine sociale de l’Église*, n° 401). Même alors, cette option périlleuse reste une arme à double tranchant. Ce n’est pas sans angoisse que le cœur et la pensée des Canadiens suivent le conflit en Afghanistan. Tous nos concitoyens ont une profonde gratitude pour la bravoure et le dévouement des hommes et des femmes qui vont aider la population de l’Afghanistan au prix et au risque de leur propre vie, soit pour lui offrir une protection militaire soit pour collaborer à la reconstruction ou au développement du pays. Mais l’inquiétude persiste parce que le gouvernement du Canada n’a toujours pas précisé les objectifs de notre mission en Afghanistan. Tant que les buts n’en seront pas explicités, il restera difficile de définir des critères et presque impossible d’évaluer les succès et les échecs.

Au début du mois de février, à titre de Président, j’ai écrit au Premier Ministre pour « inviter le gouvernement du Canada à plus de transparence au sujet du conflit en Afghanistan ». Notre Conférence a demandé « une information plus complète et plus fiable de la part du gouvernement » pour « aider les citoyens canadiens à mieux comprendre l’objectif du conflit en Afghanistan, à mieux saisir les questions qu’il pose et les conditions qu’il comporte, et à évaluer l’engagement là-bas des forces armées et des organisations humanitaires canadiennes ». Une information de cette nature, avons-nous dit, « est indispensable pour que tous les Canadiens puissent s’associer à la prise de décisions susceptibles de favoriser une paix véritable et durable dans ce pays ».

À l’heure qu’il est, les Canadiens ne voient pas plus clairement le rôle qu’ils jouent en Afghanistan. Sans doute l’État doit-il veiller à ce que la diffusion de l’information ne mette pas en danger la présence des Canadiens ou la sécurité du peuple afghan mais le gouvernement n’en reste pas moins soumis à un devoir moral de clarté et de transparence. La présente campagne électorale fédérale est l’occasion de rappeler au Premier Ministre et à ceux qui aspirent à exercer des responsabilités à Ottawa les paroles du pape Benoît XVI: « la guerre est la pire des solutions pour toutes les parties au conflit ». Si on juge nécessaire une intervention militaire en Afghanistan, la population canadienne devrait au moins recevoir une information exacte et adéquate qui lui permette de discuter des problèmes auxquels doit faire face le peuple afghan et d’évaluer la contribution canadienne.

4. Les enjeux liés à la vie

La guerre soulève le problème des enjeux liés à la vie. Pour la société canadienne, la dernière année a aussi été marquée par des développements préoccupants à propos de la vie humaine.

- Vers la fin de 2007, il est devenu évident que le gouvernement du Canada était en train d'adopter une nouvelle politique au sujet de l'exécution de citoyens canadiens à l'étranger. En décembre, à la demande du Conseil permanent, j'ai fait connaître au Premier Ministre le souci que nous avons de voir « la vie et la dignité de chaque personne humaine... respectée et protégée sans nulle exception ».
- Au cours de la dernière année, et notamment lorsque M. Robert Latimer a bénéficié d'une libération conditionnelle de jour en février, on a remarqué dans les médias un certain degré de sympathie pour l'euthanasie et ce qu'on appelait le « meurtre par compassion ». Au cas où il y aurait là l'indice d'un possible changement d'attitude au niveau du public et de la société, le Bureau de direction de la CECC a demandé à l'Organisme catholique pour la vie et la famille (OCVF) de suivre la question de près, ce qu'il fait en étroite collaboration avec la Coalition pour la prévention de l'euthanasie.
- L'été a vu la décision regrettable de conférer l'Ordre du Canada au docteur Henry Morgentaler, et l'intervention discutable, dans un sens ou dans l'autre, de la Gouverneure générale et de la Juge en chef de la Cour suprême. En juillet, la CECC publiait une déclaration pour faire connaître sa consternation; plus tôt, ce mois-ci, le cardinal Jean-Claude Turcotte, avec l'appui de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec, a fait savoir qu'il rendait sa médaille de l'Ordre du Canada. Évidemment, toute cette question continue d'avoir d'importantes répercussions pour l'Église et la société canadiennes étant donné qu'en l'occurrence l'Ordre du Canada semble récompenser l'avortement, lui accorder un soutien, une approbation et une homologation sociale.
- Dernièrement, le Collège des médecins et des chirurgiens de l'Ontario rendait public un projet de politique sur «les médecins et le Code des droits de la personne de l'Ontario », qui suggère qu'« il peut y avoir des circonstances où les médecins devront faire abstraction de leurs convictions personnelles pour voir à ce que des patients ou des patients potentiels reçoivent les traitements et les soins médicaux dont ils ont besoin ». Mgr Thomas Collins et les autres évêques de l'Ontario, ainsi que l'Association catholique de la santé de l'Ontario ont déjà réagi vigoureusement à cette remise en question de la liberté de conscience et de religion. Malgré les changements importants apportés au texte proposé par le Collège des médecins et des chirurgiens de l'Ontario, le dossier est suivi avec attention par l'OCVF, l'Association catholique canadienne de la santé et l'Institut canadien catholique de bioéthique.

Chacun des enjeux qui précèdent, y compris la guerre en Afghanistan, met en cause la dignité et le caractère sacré de la vie humaine. Pour les catholiques, ces problèmes n'ont rien d'une option secondaire pour la simple raison que nous tenons la vie humaine pour le plus fondamental des droits de la personne (*Compendium de la doctrine sociale de l'Église*, n°155). Il est évident qu'à titre de maîtres et de témoins de la foi, nous avons, nous autres évêques, un énorme défi à relever. Non seulement devons-nous veiller à ce qu'on donne à ces questions une réponse fondée sur la morale, mais nous devons aussi encourager tous les fidèles à mieux s'informer et à intervenir de manière plus active et plus articulée pour protéger et défendre le caractère sacré de la vie humaine et l'inviolabilité de la conscience.

Par ailleurs, il faut rappeler aux catholiques que tous les moyens et tous les arguments ne sont pas bons à mettre en œuvre pour servir l'Évangile du Christ, qui est la Bonne Nouvelle de la vie. Comme l'a rappelé le Deuxième Concile du Vatican dans sa Déclaration sur la liberté religieuse, « dans l'usage de toute liberté doit être observé le principe moral de la responsabilité personnelle et sociale ». Ce qui veut dire qu'il faut toujours respecter « les droits d'autrui ... et le bien commun de tous », et agir à l'égard de tous « avec justice et humanité » (*Dignitatis Humanae*, n° 7). Pour reprendre les mots de saint Paul, en se tournant vers le Dieu vivant et véritable et en se détournant des idoles, les chrétiens sont appelés à une foi active, à un amour qui se met en peine et à une espérance persévérante, sous le signe de la joie, de l'attente, de la conviction et de l'hospitalité dans l'imitation du Christ (1 Thessaloniens 1,3-9).

5. La restructuration

Notre Conférence est en restructuration depuis l'Assemblée plénière 2004. Même si le projet a été provoqué par une crise financière, la restructuration est un processus continu. La réflexion actuelle se situe à bien des égards dans le prolongement de celle du Groupe de travail de 1986-1990 sur les futures orientations de la CECC, qui avait examiné la nature et le rôle de notre Conférence épiscopale. La première phase de la restructuration en cours nous a déjà permis de confirmer la structure et le rôle du Conseil permanent et du Bureau de direction, et sa deuxième phase, sur les activités et les commissions, est pratiquement terminée. Au cours de la présente Assemblée plénière, vous serez invités à recevoir et à discuter un rapport du Conseil permanent sur les commissions épiscopales et sur de nouvelles structures, plus souples, qui porteront le nom de comités permanents. La restructuration actuelle continue le mouvement amorcé par l'ancien Groupe de travail : elle vise à ce que les évêques, qui sont les membres de la Conférence, s'approprient son fonctionnement et ses activités. Ce qui constituera sans doute aussi un défi pour chaque nouvelle génération d'évêques.

En écho à la première lettre de Paul au Corinthiens (chapitre 12), rappelons que le bien commun de l'Église bénéficie de toute une gamme de charismes, d'offices et de ministères; de même, une plus grande variété de structures consolidera notre Conférence. Comme on vous le rappellera au cours des prochains jours, la deuxième étape de notre restructuration avait pour but: 1) de mieux employer nos commissions nationales, qui devraient jouer un rôle clé pour animer et interpeller notre Assemblée; 2) de créer des comités permanents, autour d'un objet plus précis, axés sur la tâche, plus souples parce qu'ils comprendront des experts qui n'auront pas à être évêques; 3) de faire appel davantage à des comités *ad hoc* quand des problèmes particuliers exigeront une étude à court terme, et 4) de tirer un meilleur parti des compétences externes en tablant sur les relations et les partenariats durables que nous entretenons notamment avec les organismes catholiques.

Après la présente Assemblée plénière, il restera encore certains aspects de la restructuration à mettre en œuvre, et quelques questions auxquelles il faudra continuer de réfléchir. En plus de discuter cette semaine, sous l'angle des principes et au niveau pratique, de l'engagement

de la CECC dans le monde de l'édition, vous recevrez aussi une proposition du Bureau de direction pour demander au Conseil permanent de voir comment coordonner le mieux possible les commissions sectorielles, qui font partie intégrante de la Conférence, de manière à les épauler dans les précieux services qu'elles rendent comme organismes épiscopaux consultatifs axés sur des tâches spécifiques.

Un autre aspect de la restructuration qui demandera un complément de réflexion dans les mois à venir a trait à la façon dont les évêques éparchiaux des Églises orientales souhaitent participer à notre Assemblée. À la fin de 2007, nos statuts révisés ont reçu la *recognitio* de la Congrégation pour les évêques. Les évêques éparchiaux sont toujours les bienvenus comme membres de notre Conférence pour participer à nos partages sur les besoins pastoraux de l'ensemble du Peuple de Dieu dans notre pays. Toutefois, ils ont leurs propres synodes pour la prise de décision, et on voit maintenant plus nettement que la CECC est par définition une structure de l'Église latine et non des Églises orientales. Comment assurer dès lors la flexibilité nécessaire à la communication et à la collaboration entre nos différentes traditions ecclésiales? Au cours de la présente Assemblée plénière, les évêques éparchiaux se réuniront pour aider la CECC à examiner cette question et étudier les conséquences qu'elle pourrait avoir au niveau des structures de notre Conférence.

6. Le Congrès eucharistique international de 2008

Avant d'amorcer ma conclusion, je voudrais exprimer la profonde gratitude de tous les évêques et les fidèles du Canada au Cardinal Marc Ouellet, à son comité organisateur et aux participants au Congrès eucharistique international de Québec de juin dernier. Cet événement a été à la fois un témoignage extraordinaire et des plus inspirants pour tous ceux d'entre nous qui y avons assisté, et un vif encouragement pour les fidèles de nos diocèses.

Il importera maintenant que notre Assemblée plénière et chacun de nous personnellement réfléchissions aux moyens de faire en sorte que le Congrès continue de nous inspirer et d'aider nos communautés à mieux apprécier et mieux comprendre l'Eucharistie, « don de Dieu pour la vie du monde ». Bref, pour faire écho à saint Paul, le défi qui se présente à nous, c'est de voir comment nos célébrations eucharistiques peuvent nous aider à éviter de nous conformer au monde présent et à nous laisser transformer selon le dessein de Dieu sur ce qui est bien, ce qui est parfait et ce qui lui plait, pour faire à Dieu de notre personne et de notre vie un sacrifice vivant et saint qui lui soit agréable (Romains 12, 1-2).

7. Quelques mots de gratitude

Toutes les lettres de Paul se terminent par des félicitations et des salutations personnelles, ce qui nous rappelle que la foi est étroitement liée aux relations personnelles et communautaires. La vie du corps du Christ a chaque jour des répercussions qui rejoignent la chair et le sang.

Au moment de terminer mon rapport sur les activités de l'année écoulée, j'aimerais signaler quelques personnes d'une manière spéciale.

Au cours de la dernière année, la Conférence religieuse canadienne et la CECC ont fait des efforts répétés et concertés pour rétablir de bonnes communications. Je tiens à remercier les dirigeants de la CRC pour leur engagement en ce sens et à exprimer ma reconnaissance à Mgr Jacques Berthelet, C.S.V., à Mgr Daniel Bohan et au secrétaire général, Mgr Mario Paquette, P.H., qui ont participé au comité conjoint *ad hoc* CECC-CRC, lequel présentera son rapport au Conseil permanent plus tard cet automne.

En février dernier, les autres membres du Bureau de direction, le secrétaire général et moi-même avons assisté à la 35^e rencontre annuelle des évêques de l'Église en Amérique, qui s'est tenue à Huntington (New York). Les travaux ont surtout porté sur le document publié par la Cinquième Conférence générale des évêques d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'étaient réunis à Aparecida, au Brésil, en mai 2007. La rencontre des évêques de l'Église en Amérique a permis à la CECC et à la Conférence des évêques catholiques des États-Unis de formuler leurs réflexions à propos du texte du CELAM.

Plus tôt cet été, à l'invitation du Conseil canadien des Églises, j'ai pris la parole devant une rencontre internationale de leaders religieux à Hokkaido, au Japon, rencontre organisée parallèlement au Sommet des chefs d'État du G8. Dans les semaines qui ont précédé le sommet, je me suis joint aux autres présidents des conférences épiscopales des pays du G8 pour écrire à nos dirigeants politiques et leur demander d'accorder une attention particulière à la pauvreté mondiale et aux changements climatiques. Notre texte, soit dit en passant, a servi au Saint Père pour son message à l'Angélus du 6 juillet, où il a repris à son compte les idées et les préoccupations de notre lettre collective.

Pour ces deux événements de Huntington et Hokkaido, je tiens à signaler la qualité de la collaboration du Secrétariat général de la CECC et de tout son personnel, notamment pour l'excellent travail de préparation des textes de la CECC.

Le mois prochain, fin octobre, je participerai à un séminaire organisé à Chicago par l'université Saint-Paul et la *Catholic Theological Union* sous le titre « Transformés par l'espérance : construire une théologie sociale catholique pour les Amériques ». Cet échange reviendra sur la contribution du CELAM de 1968 à 2008, soit de Medellín à Aparecida. Mais auparavant, donc peu après notre Assemblée plénière, le vice-président Mgr Pierre Morissette et les cotrésoriers, NN.SS. James M. Wingle et Paul-André Durocher, se joindront au Secrétaire général et à moi-même pour la rencontre annuelle des exécutifs des conférences épiscopales des États-Unis et du Canada, qui se tient cette année à Montréal.

Le fait de vous annoncer ces événements me donne l'occasion – et je m'en réjouis de remercier mes collègues du Bureau de direction pour leurs idées éclairantes, leurs suggestions constructives et leur patiente collaboration au cours de cette dernière année.

Enfin, dernier mot de reconnaissance et de félicitations, je veux remercier tous les membres de la CECC pour leur apport et leur participation à la vie et aux activités de notre Conférence ainsi que pour l'appui que vous m'avez accordé en tant que Président. Et pour terminer sur une courte citation de saint Paul, permettez-moi de reprendre un verset de sa

lettre à Philémon (verset 7) : « grande joie et consolation m'ont été apportées par votre charité » à tous.

+ Mgr V. James Weisgerber
Président
Conférence des évêques catholiques du Canada

Septembre 2008